# Commune de MIRIBEL

# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 19 avril 2013 à 20 heures 30

COMPTE-RENDU

Présents: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1er Adjoint; M. A. GIRON, 2e Adjoint; Mmes P. DRAI, 3e Adjoint; S. ESCOBESSA, 4e Adjoint; J. BOUVIER, 5e Adjoint; M. G. BAULMONT, 6e Adjoint; H. SECCO, 7e Adjoint; A. ROUX, 8e Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; J-P. SAINT-ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; Mmes J. JOLY; M-C. JOLIVET; M. P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON présente jusqu'à 21 h 30; D. LEPROMPT

#### Absents:

Madame ESCOBESSA donne pouvoir à Madame VIRICEL
Madame BOUVIER donne pouvoir à Monsieur BERTHOU
Madame JOLY donne pouvoir à Monsieur BAULMONT
Monsieur PROTIERE donne pouvoir à Monsieur GUINET
Monsieur TOURANCHEAU
Madame HANINE donne pouvoir à Madame DRAI
Madame GIRON donne pouvoir à Madame TOURTE à partir de 21 h 30.
Madame LEPROMPT

La séance est ouverte à 20 heures 30.

#### I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Virginie TOURTE a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

# II APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2013

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2013 a été approuvé à l'unanimité.

#### III AFFAIRES GENERALES

rapporteur M. BERTHOU

# 1° Fonctions du 2<sup>ème</sup> Adjoint

Conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégations données par Monsieur le Maire à Monsieur André GIRON, 2<sup>e</sup> adjoint, ayant été retirées, le Conseil municipal doit statuer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Monsieur le Maire a proposé à l'Assemblée que les fonctions du 2<sup>e</sup> adjoint soient retirées.

Monsieur GIRON a fait part à l'Assemblée de son point de vue sur les motivations du retrait de ses délégations et de la proposition de retrait des fonctions d'adjoint.

Monsieur le Maire a alors proposé à l'Assemblée qui l'a accepté à l'unanimité de procéder à un vote à bulletin secret.

Madame Aurélie GIRON a procédé au dépouillement des votes. Le résultat du scrutin a été le suivant :

26 bulletins trouvés dans l'urne

Pour le retrait de fonction du 2<sup>e</sup> adjoint : 21 voix Contre le retrait de fonction du 2<sup>e</sup> adjoint : 1 voix

Bulletins nuls ou blancs : 4 Suffrages exprimés : 22 voix Majorité absolue : 12 voix

La proposition de retrait des fonctions du 2<sup>e</sup> adjoint ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été adoptée.

# 2° <u>Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Est de Lyon (SIENEL)</u>

Par délibération en date du 4 avril 2008, Monsieur Patrick CHEVILLON avait été désigné délégué suppléant pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord Est de Lyon.

Monsieur CHEVILLON ayant démissionné du Conseil Municipal, il a été proposé de désigner son remplaçant au sein du SIENEL.

Monsieur Patrick GUINET a été élu à l'unanimité délégué suppléant au SIENEL.

#### IV PERSONNEL COMMUNAL

rapporteur M. BERTHOU

# 1° Modification du Tableau des Emploi

L'Assemblée a adopté à l'unanimité la modification du tableau des emplois en intégrant les créations de postes suivants :

# AGENTS TITULAIRES – TEMPS COMPLET

# SERVICE TECHNIQUE:

- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

# SERVICE SCOLAIRE:

- 1 adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe

# SERVICE PETITE ENFANCE- RAM:

- 1 Educatrice chef de jeunes enfants

# AGENTS TITULAIRES-TEMPS NON COMPLET

#### SERVICE SCOLAIRE

- 1 ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à 32 heures 30 hebdomadaires

#### **V FINANCES**

La présidence de l'Assemblée a été assurée par Madame Colette CHAMPION pour le vote des comptes administratifs de 2012.

# 1° Vote du compte administratif 2012

#### a) de la Commune

Le compte administratif de l'exercice 2012 pour le budget principal s'établit à 7 865 800,47 € en dépenses et à 10 034 174,15 € en recettes pour le fonctionnement. Le solde de l'exercice de 2 168 373,68 € auquel s'ajoute 155 831,86 € d'excédent antérieur reporté, laisse un résultat à affecter de 2 324 205,54 €.

En investissement, les dépenses représentent 4 304 035,15 € dont 3 762 277,73 € d'opérations d'équipements dont notamment l'enfouissement de réseaux aux Echets, la fin d'aménagement de l'espace Terreaux, l'aménagement du plateau sportif du Mas Rillier, l'aménagement du chemin des Balmes, l'aménagement du talus de la gare, la réalisation du parvis de la Mairie et l'achèvement de la percée verte.

Les recettes d'investissement s'établissent pour leur part à  $4\,331\,440,43 \in$  auxquelles s'ajoutent l'excédent antérieur reporté de  $1\,139\,021,12 \in$ . Le solde d'investissement de l'exercice est donc de  $1\,166\,426,40 \in$  qui corrigé des restes à réaliser de  $1\,537\,579,08 \in$  laisse un besoin de financement de  $371\,152,68 \in$ .

Le compte administratif du budget communal a été approuvé à l'unanimité.

Départ de Madame Aurélie GIRON à 21 h 30.

#### b) du service de l'Assainissement

Pour le budget Assainissement, le compte administratif de l'exercice 2012 présente en exploitation 411 392,18 € de dépenses pour 565 351,07 € de recettes laissant ainsi un excédent de 153 958,89 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 45 416,74 € portant le résultat à affecter à 199 375,61 €.

La section d'investissement de ce budget présente pour sa part 956 950,38 € de dépenses constituées principalement par la réalisation de l'opération de reprise des réseaux de la rue Henri Deschamps et de la rue du Four à Chaux. Les recettes s'élèvent à 700 554,11 € laissant un déficit de 256 396,27 € compensé par l'excédent d'investissement reporté de 629 407,32 € amenant un résultat de 373 011,05 € qui corrigé des restes à réaliser de 293 640,29 € laissent un résultat de clôture de 79 370,76 €.

Le compte administratif du service Assainissement a été approuvé à l'unanimité.

## c) de la ZAC Centre Ville

Le budget ZAC centre-ville n'a pas fait l'objet de réalisations en 2012 en dehors d'une régularisation d'opérations comptables.

La section de fonctionnement présente 2 063 703,99 € en dépenses et 1 134 958,68 € en recettes principalement constituées d'opérations d'ordre laissant un résultat de fonctionnement de 928 745,31 € dont il faut déduire le déficit antérieur reporté de 227 398,11 € pour un résultat final de 701 347,20 €.

En investissement les opérations d'ordre de valorisation des stocks présentent une dépense de 2 063 703,99  $\in$  et une recette de 1 134 958,68  $\in$  avec un solde déficitaire de 928 745,31  $\in$  auquel on ajoute le solde d'investissement reporté de 6 339,69  $\in$  portant le résultat à un déficit de 935 085,00  $\in$ .

Le compte administratif du budget ZAC a été approuvé par 25 voix pour et 1 abstention.

# d) de la ZAE Folliouse

Le compte administratif de la ZAE Folliouse a retracé sur l'exercice 2012 l'achèvement des travaux pour un montant de dépenses de 604 286,65 € auxquelles s'ajoutent les dépenses d'ordre de fonctionnement pour un total de 1 166 388,65 €.

Les recettes de fonctionnement, en dehors d'une subvention du Conseil Général de 16 011,79 €, sont uniquement des opérations d'ordre pour un total de recettes de 1 166 388,85 €.

Le solde de l'exercice est donc un excédent de 0.20 €.

L'investissement est uniquement constitué d'opérations d'ordre laissant un résultat cumulé avec le déficit antérieur de 1 150 377,26 €.

Le compte administratif de la ZAE pour l'exercice 2012 a été adopté à l'unanimité.

# 2° Approbation du Compte de Gestion 2012

- a) de la Commune
- b) du service de l'Assainissement
- c) de la ZAC Centre Ville
- d) de la ZAE Folliouse

Les comptes de gestion 2012 des budgets Commune, Assainissement, ZAC centre-ville et ZAE Folliouse ont été approuvés à l'unanimité.

# 3° Affectation des résultats 2012

# a) de la Commune

Le Compte Administratif présentant pour la commune un résultat de fonctionnement à affecter de 2 324 205,54 € et la section d'investissement présentant un besoin de financement de 371 152,68 €, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'affecter en investissement la somme de 2 200 000 € et de reporter à nouveau en fonctionnement la somme de 124 205,54 €.

# b) du service de l'Assainissement

Pour le service Assainissement, le compte administratif laissant un excédent d'exploitation à affecter de 199 375,61 € et la section d'investissement ne présentant pas de besoin de financement, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'affecter 150 000 € en investissement et de reporter 49 375,61 € en fonctionnement.

#### c) du service de la ZAC Centre Ville

Pour le compte administratif de la ZAC centre-ville, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de reporter en exploitation l'excédent de 701 347,20 €.

#### d) de la ZAE Folliouse

Pour le compte administratif de la ZAE de Folliouse, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de reporter en exploitation l'excédent de 0,20 €.

# 4° Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières 2012

Le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2012 a été approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

# 5° Demande de remise gracieuse de pénalités

Il a été proposé à l'Assemblée d'accorder la remise gracieuse des pénalités dues pour le paiement tardif d'une taxe d'urbanisme relative à un permis de construire. Le montant de ces pénalités s'élève à 100 €.

Il est précisé que le Comptable du Trésor a émis un avis favorable compte tenu de la bonne foi de l'intéressé.

Le Conseil a adopté cette remise gracieuse à l'unanimité.

# 6° <u>Attribution d'une subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des</u> Familles (CIDFF)

La Commune a signé une convention et un avenant n° 1 à cette dernière, avec le CIDFF de l'Ain. Cette convention avait pour but de permette à l'Association d'assurer l'information juridique des administrés par la mise à disposition d'une salle dans la Mairie et le versement d'une subvention municipale annuelle à l'Association.

Il a été proposé à l'Assemblée de fixer le montant de cette subvention pour l'année 2013.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer cette subvention à 1 050 €.

# VI ENVIRONNEMENT

rapporteur M. BAULMONT

# 1° Convention pour réalisation d'une fresque murale

Il a été proposé à l'Assemblée un projet de convention à conclure avec le propriétaire d'une maison sise à l'angle de la Grande rue et de la Place Grobon. La Commune souhaite faire réaliser, sur la façade ouest de cet immeuble, ne comportant aucune ouverture, une fresque en trompe l'œil dont le projet sera présenté au Conseil.

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités de réalisation des travaux par la société « 7<sup>ème</sup> sens », à la charge de la Commune avec l'autorisation du propriétaire, ainsi que de fixer les engagements des parties.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette convention et a habilité le Maire à la signer.

# VII TRAVAUX

# rapporteur M. BAULMONT

# 1° Convention avec GRDF pour l'alimentation en gaz de la salle des Fêtes aux Echets

Un projet de convention avec GRDF a été présenté à l'Assemblée pour approbation et habilitation du Maire à la signer.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de réalisation des travaux et de financement des ouvrages de distribution publique pour l'alimentation en gaz de la future salle des fêtes aux Echets.

Le Conseil a décidé à l'unanimité d'approuver cette convention et d'habiliter le Maire à la signer.

# 2° <u>Convention avec le Département de l'Ain pour les travaux d'aménagement de l'entrée ouest de Miribel</u>

Un projet de convention ayant pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement de l'entrée ouest de la Commune sur la RD 1084, avec le Conseil Général de l'Ain, a été présenté au Conseil.

Il est précisé que le coût de l'investissement réalisé par la Commune sera 253 680,57 € TTC.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité cette convention et a habilité le Maire à la signer.

### **VIII VOIRIE**

#### rapporteur M. BAULMONT

# 1° Classement de Voiries dans le Domaine Public

Le Conseil Municipal a la compétence du classement dans le Domaine Public, des voiries de la Commune.

Il a été proposé à l'Assemblée de classer dans le Domaine Public de la Commune, les parkings situés sur les voiries suivantes :

- rue du Trève cadastrée section AH n° 200
- rue Henri Grobon cadastrée section AE n° 1241
- rue des Ecoles cadastrée section AE n° 1238.

Il est précisé que ces opérations n'affectent pas la circulation ou la desserte des propriétés et qu'elles ne nécessitent pas dès lors d'enquêtes publiques préalables.

Le Conseil a approuvé ces classements à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil a décidé à d'examiner les questions diverses suivantes :

# IX QUESTIONS DIVERSES

#### **I FINANCES**

# rapporteur Mme VIRICEL

# 1° Attribution d'une subvention exceptionnelle

L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association « Caisses à Savon » qui organise à Miribel, en juin prochain, le championnat de France de Caisses à savon.

# 2° <u>Intégration du résultat du Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines du Canal de</u> Miribel, suite à sa dissolution

Lors de sa séance du 31 décembre 2012, le conseil syndical du Syndicat des Communes riveraines du canal de Miribel a prononcé la dissolution de ce dernier.

Le solde de la trésorerie de ce syndicat a été réparti par Monsieur le Trésorier en faveur des communes membres, la commune de MIRIBEL recevant 3 091,14 €.

Il convient donc à la demande de Monsieur le Trésorier d'intégrer cette somme dans notre excédent de fonctionnement 2012.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'intégration de ces 3 091,14 € au résultat de l'exercice 2012 du compte administratif de la commune le portant à 2 327 296,68 € et a affecté cette somme en report en fonctionnement portant celui-ci à 127 296,68 €.

# II INTERCOMMUNALITE

rapporteur Mme VIRICEL

# 1° <u>Approbation du Règlement de collecte des Ordures Ménagères de la Communauté de</u> Communes de Miribel et du Plateau (CCMP)

Par délibération en date du 29 mars 2013, le Conseil Communautaire de la CCMP a approuvé le Règlement de collecte des Ordures Ménagères.

Le pouvoir de police spéciale relatif à cette compétence n'ayant pas été transféré à la CCMP, le Conseil Municipal est sollicité pour délibérer pour approuver également ce règlement.

Monsieur Georges BAULMONT, Jean-Paul SAINT-ANTOINE et Alain ROUX ayant relevé dans ce texte de potentielles difficultés de gestion du ramassage des « bacs jaunes » au lieu de sacs à Miribel, il a été décidé de surseoir à statuer dans l'attente d'informations complémentaires de la CCMP.

# 2° Motion sur la poursuite d'actions en justice sur le projet du CFAL

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de demander à ce qu'un contentieux soit engagé sur le projet du CFAL auprès du Conseil d'Etat et de solliciter Monsieur le Maire pour engager les démarches à cet effet.

La séance a été levée à 23 heures 00.